



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/CN.1/L.7
2 novembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente des produits de base
Troisième session
Genève, 31 octobre 1994
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES PRODUITS DE BASE
SUR SA TROISIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 31 octobre au 4 novembre 1994

Rapporteur : M. S. Sia Bi (Côte d'Ivoire)

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 11 novembre 1994 à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8108
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5659 ou 5655

INTRODUCTION

1. La troisième session de la Commission permanente des produits de base s'est déroulée au Palais des nations, à Genève, du 31 octobre au 4 novembre 1994. A cette occasion, la Commission permanente a tenu ... séances plénières ainsi que des séances informelles */.

Déclarations liminaires

2. Le représentant de l'Allemagne, parlant au nom de l'Union européenne, a dit qu'il déplorait que les documents de base n'eussent pas été distribués dans toutes les langues officielles, ce qui avait empêché de nombreuses délégations de se préparer convenablement. Il a prié le Directeur chargé de la CNUCED de faire tout son possible pour que cela ne se reproduise pas. D'autres délégations s'associaient à cette déclaration.

3. Le Directeur chargé de la CNUCED a déclaré que la reprise économique qui s'était amorcée dans le monde avait entraîné une amélioration de la demande de nombreuses matières premières industrielles, ainsi que des perspectives dans ce domaine. Les stocks de maints de produits de base étaient tombés à un niveau sans précédent. Ces facteurs, conjugués à de mauvaises conditions météorologiques et au fait que les investisseurs incluaient de plus en plus dans leurs portefeuilles des instruments liés aux produits de base, s'étaient traduits par une nette hausse des prix nominaux en dollars de plusieurs produits. Mais tous les produits exportés par les pays en développement n'avaient pas profité de cette évolution. L'optimisme était également tempéré du fait que la tendance du marché pourrait rapidement s'inverser; que, selon la structure des importations des pays exportateurs, il vaudrait peut-être mieux faire les calculs dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis pour plusieurs d'entre eux; que de nombreux produits de base avaient été déjà vendus dans le cadre de contrats négociés avant la hausse générale des prix; et que malgré cette hausse, le niveau des termes de l'échange demeurait bien inférieur à ce qu'il était dix ans plus tôt.

4. Depuis la deuxième session de la Commission, un grand événement s'était produit sur la scène commerciale internationale : la conclusion des négociations multilatérales du Cycle d'Uruguay. Cela aurait des incidences sur les marchés internationaux de produits de base, et de nombreux pays en

*/ Le mandat de la Commission permanente des produits de base figure dans la section B de l'annexe de la décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement.

développement tributaires de ces produits craignaient de voir leurs marges de préférence s'amenuiser en raison de la réduction des taux NPF. Trois points méritaient d'être soulignés à cet égard. Premièrement, vu le niveau déjà bas des droits frappant plusieurs produits primaires non concurrents (comme le café, le cacao, le thé, les bois tropicaux et la plupart des minerais et minéraux non transformés), l'érosion des préférences serait probablement faible; deuxièmement, pour les produits en concurrence avec ceux des pays industrialisés, comme le blé, le riz, le sucre, la viande de boeuf et les huiles végétales, les contingents seraient remplacés par des "possibilités d'accès minimales", niveaux au-delà desquels des contingents tarifaires prohibitifs seraient appliqués, aussi la situation ne changerait-elle guère; troisièmement, les pays en développement membres du groupe ACP verraient en revanche s'amoindrir leur accès privilégié au marché européen.

5. Un problème important n'avait pas été traité pendant le Cycle d'Uruguay : l'existence d'obstacles à la fois tarifaires et non tarifaires qui empêchaient les exportateurs de produits primaires de parvenir à une diversification verticale. Certes, la progressivité des droits serait quelque peu réduite par l'abaissement des taux NPF, mais elle ne serait pas supprimée et des obstacles non tarifaires subsisteraient. L'Accord sur l'agriculture entraînerait sans doute une réduction des subventions agricoles et, partant, des excédents dans les pays industrialisés, mais risquait aussi de provoquer une détérioration des termes de l'échange pour les pays importateurs de produits alimentaires. Le secrétariat de la CNUCED entendait faire sur cette question complexe des études, dont les résultats seraient communiqués à la Commission en temps voulu.

6. A propos du point 3 de l'ordre du jour, de nombreux pays d'Asie de l'Est et, dans une moindre mesure, d'Asie du Sud, d'Amérique latine et d'Afrique du Nord étaient parvenus à une croissance économique et à une diversification enviables au cours des 20 dernières années. Dans tous les cas, le dynamisme du secteur des produits de base y était pour beaucoup. L'expérience montrait que, si des mesures d'incitation économique étaient indispensables pour consolider et diversifier le secteur primaire, cela n'allait pas sans une réorientation coûteuse de la politique et des institutions. Les efforts déployés pour rééquilibrer le budget et les comptes extérieurs s'étaient souvent traduits par des coupes sévères dans les allocations sectorielles et les services essentiels. En outre, de nombreux pays n'avaient pas encore

accordé l'attention voulue aux graves obstacles structurels rencontrés dans le domaine des transports et des communications, de l'intermédiation financière, de la commercialisation, du stockage, de la recherche ainsi que de la mise en valeur des ressources humaines. La Commission pourrait à l'avenir s'attacher à définir clairement les conditions qui, dans certains pays, avaient favorisé la synergie entre l'Etat et le secteur privé.

7. Au sujet du point 4 de l'ordre du jour, la plupart des effets négatifs de la production et du commerce des produits de base sur l'environnement tenaient, d'une façon ou d'une autre, à ce que les marchés ne reflétaient pas pleinement les coûts et avantages écologiques de l'activité économique. C'était donc aux gouvernements de concevoir des mécanismes pour aider à internaliser ces coûts et avantages. A cet égard, priorité pourrait être donnée à la suppression ou à la réduction des subventions accordées pour l'acquisition d'intrants polluants. Il importait aussi d'imposer des taxes sur les activités de production ou de consommation qui nuisaient à l'environnement, et d'encourager celles qui le ménageaient. Lorsqu'un strict contrôle quantitatif apparaissait justifié, on devait prévoir des instruments réglementaires. A propos des liens entre le secteur primaire et l'environnement, il fallait bien voir que, dans certains cas, la production et la transformation des produits de base avaient gravement porté atteinte à l'environnement local ou mondial, question examinée par la Commission à sa deuxième session. Mais, inversement, le secteur primaire pouvait aussi contribuer utilement à la solution de divers problèmes écologiques rencontrés aux niveaux local et mondial, au stade de la production, de la consommation et de l'élimination. L'utilisation accrue d'écoproduits pourrait beaucoup aider à modifier les modes de consommation conformément au chapitre 4 du Programme Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Directeur remerciait le Gouvernement néerlandais du généreux appui extrabudgétaire qu'il fournissait à la CNUCED dans ce domaine. Il savait également gré au Gouvernement norvégien de ses contributions extrabudgétaires aux travaux concernant le principe de la tarification sur la base du coût intégral et son application pour favoriser le développement durable. Dans le domaine de l'environnement, la Commission pourrait à l'avenir axer ses travaux sur les questions définies dans le document TD/B/CN.1/25, et notamment étudier les possibilités d'encourager l'utilisation de produits écologiques, les problèmes rencontrés dans ce domaine ainsi que

les conséquences de l'augmentation de la production et des exportations d'écoproduits sur les perspectives de développement de certains pays du tiers monde.

8. Il n'avait malheureusement pas été possible de distribuer à temps les documents de la session dans toutes les langues. La question allait être examinée de toute urgence et le Directeur espérait pouvoir fournir à la Commission de plus amples renseignements à ce sujet pendant la session.

9. Le porte-parole du Groupe africain (Kenya) partageait le point de vue exprimé par le secrétariat dans le document TD/B/CN.1/24, à savoir qu'il n'y avait pas de recette universelle pour parvenir à la diversification et que l'appui de la communauté internationale était indispensable à cet égard. Si la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne n'arrivaient pas à diversifier leur économie, c'était parce que le montant et la valeur réelle de leurs recettes d'exportation avaient fléchi, cependant que le service de la dette africaine s'alourdissait, que les transferts nets de ressources financières à l'Afrique diminuaient en valeur réelle et que les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel sur les services sociaux se faisaient sentir. De ce fait, il était devenu beaucoup plus difficile aux pays africains de créer des conditions nationales favorables à une diversification véritable, et le succès des efforts que la plupart d'entre eux avaient entrepris dans ce domaine resterait compromis tant que l'on ne s'attaquerait pas sérieusement au problème de la dette. Ces efforts méritaient d'être soutenus par la communauté internationale, en particulier quand ils coûtaient très cher sur le plan social. La question de l'intermédiation financière était particulièrement importante et les institutions financières internationales devraient lui accorder la priorité.

10. Les pays africains avaient du mal à définir les débouchés pour leurs produits, et la commercialisation des exportations deviendrait probablement de plus en plus complexe avec la libéralisation et la mondialisation de la production. Le représentant remerciait les pays et organismes donateurs de leur appui dans ce domaine. A propos de la gestion des risques liés aux produits de base, il convenait de fournir davantage de renseignements et de conseils aux responsables. L'idée de créer des conseils nationaux pour la diversification dans les pays africains était bonne, mais il fallait veiller à ce qu'ils ne s'enlisent pas dans la bureaucratie.

11. Les réformes économiques nationales ne porteraient leurs fruits que si l'on progressait dans le domaine de l'accès aux marchés. Le protectionnisme était caractérisé non seulement par des droits de douane élevés, frappant certains produits de base importants pour les pays africains, mais encore par une progressivité des droits, des obstacles non tarifaires et techniques et des mesures récentes concernant les conditions de travail et l'environnement. En outre, le bilatéralisme compromettait toujours la mise en oeuvre des décisions issues des négociations commerciales multilatérales, en particulier lorsque de grandes puissances étaient concernées. Le représentant priait donc instamment le secrétariat d'analyser de façon plus approfondie les résultats du Cycle d'Uruguay.

12. Les questions examinées dans le document TD/B/CN.1/25 présentaient un grand intérêt pour la plupart des pays africains, qui avaient vu les produits de synthèse remplacer les matières premières naturelles dans la plupart des utilisations finales. Le représentant approuvait ce document d'une façon générale et estimait, lui aussi, qu'il fallait poursuivre les travaux en les axant sur des produits et des pays donnés. Il invitait également les donateurs à envisager d'accroître leur appui financier dans ce domaine.

13. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a déclaré que les efforts de développement étaient entravés plus par le déséquilibre du système commercial international que par des obstacles internes, et a proposé que l'on définisse de nouveaux domaines dans lesquels le Fonds commun pour les produits de base pourrait aider les pays du tiers monde à faire face aux difficultés qu'ils rencontraient de ce fait. Le développement des PMA tributaires des pays de base était également freiné par la charge écrasante de leur dette qui, en 1992, représentait environ 60 % de leur produit intérieur brut global. A propos de la diversification et de la compétitivité des produits naturels présentant des avantages du point de vue de l'environnement, le représentant a rappelé à la Commission que la diversification verticale était étroitement liée au transfert de techniques, en particulier pour la transformation des produits finis et semi-finis. Il déplorait l'amenuisement constant des débouchés commerciaux des pays en développement dans ce domaine. La biotechnologie offrait la possibilité de remplacer certains produits agricoles importants pour les pays en développement - avec, par exemple, la production de beurre de cacao et d'édulcorants de synthèse, ainsi que d'arômes de vanille

artificiels - ce qui avait des conséquences désastreuses appelant une action urgente. Il était temps que la CNUCED fasse des études sérieuses sur la question.

14. Après avoir fait observer que les prix des produits de base étaient faibles depuis longtemps et que leur légère amélioration était précaire, le représentant du Japon a déclaré que la meilleure façon de stabiliser les cours et l'offre était d'accroître la transparence du marché grâce à l'échange de renseignements d'une part, et à l'ajustement du volume de la production, de l'autre. Parallèlement, les pays en développement devraient s'efforcer de promouvoir l'exportation de produits ayant une forte valeur ajoutée, d'exécuter des programmes d'ajustement structurel, d'explorer de nouveaux marchés, notamment dans le cadre du commerce Sud-Sud, ainsi que d'étudier les possibilités de commercialisation et d'investissement sur les marchés intérieurs. Ces pays connaissaient de graves difficultés, dues notamment à l'importance de leur dette et au manque de capitaux et de techniques appropriées, aussi fallait-il que la communauté internationale leur fournisse une assistance financière et technique à l'échelle tant bilatérale que multilatérale, par exemple sous les auspices du FMI, de la Banque mondiale et du Fonds commun.

15. Le représentant du Canada a dit qu'il soutenait les travaux du secrétariat dans trois domaines, à savoir l'amélioration du fonctionnement des marchés de produits de base (les travaux des groupes spéciaux d'experts sur les bourses de produits et la gestion des risques dans le commerce des produits de base méritaient à cet égard une mention particulière), le développement durable et la diversification.

16. Le représentant de l'Indonésie, qui partageait l'avis de la délégation tanzanienne, a déclaré que le principal problème rencontré dans le domaine du commerce des produits de base tenait au déséquilibre du marché international, et que la chute des prix était due essentiellement à l'augmentation de l'offre des pays développés. Les efforts de diversification entrepris par de nombreux pays en développement, y compris le sien, devraient aller de pair avec une résorption de l'excédent de l'offre sur les marchés internationaux. Il fallait que le Fonds commun et la CNUCED fournissent une assistance pour soutenir les mesures de diversification. Le manque d'informations sur le progrès technique constituait souvent un handicap pour les petites et moyennes entreprises des pays en développement. L'internalisation des coûts écologiques pourrait

contribuer efficacement à atténuer le désavantage dont souffraient les produits écologiques du point de vue des prix. Il convenait d'étudier plus avant les moyens d'accroître la compétitivité des produits naturels écophiles. Enfin, le représentant a rappelé qu'à l'occasion du 30ème anniversaire de la CNUCED, le représentant du Fonds commun avait déclaré que pour atténuer vraiment la pauvreté de façon durable, il était indispensable d'établir des prix justes et rémunérateurs pour les producteurs et les exportateurs de produits de base.

17. Le représentant de l'Allemagne, parlant au nom de l'Union européenne, a rappelé que les cours mondiaux des produits de base avaient beaucoup fluctué. Au début des années 90, ils étaient tombés à leur niveau le plus bas depuis le début du siècle en valeur réelle - ce qui pouvait être attribué en partie à une évolution structurelle ayant entraîné une nette amélioration de l'efficacité de la production primaire, tandis que la part des produits de base dans les intrants de nombreuses industries manufacturières diminuait, et en partie à la récession qui avait alors touché les pays industrialisés. Le net renchérissement de ces produits au cours des neuf premiers mois de 1994, quant à lui, était dû à l'augmentation de la demande de produits de base, découlant elle-même d'une amélioration sensible de la croissance de l'économie mondiale prise globalement, ainsi qu'à plusieurs facteurs propres aux produits de base.

18. A propos du document TD/B/CN.1/24, le représentant partageait l'opinion selon laquelle la politique de diversification devait être adaptée aux conditions et aux besoins particuliers de chaque pays, et la diversification considérée comme un aspect parmi d'autres d'une stratégie dépendant de ses possibilités générales de développement et de son avantage comparatif. Le développement était en effet le fruit de tout un ensemble de mesures. Le représentant pensait également, comme le secrétariat, qu'un secteur primaire dynamique constituait une base solide pour la diversification des exportations, et que les piètres résultats de nombreux pays africains dans ce domaine pouvaient être attribués à des problèmes d'offre et à un manque de compétitivité. La recherche pourrait jouer un rôle croissant en raison de l'importance accordée aux considérations écologiques. On pourrait mettre l'accent sur la valorisation et l'exploitation commerciale des ressources et des connaissances autochtones.

19. Il a estimé que la section du document consacrée aux débouchés commerciaux était des plus utiles, car une meilleure commercialisation était assurément le moyen pour beaucoup de pays en développement d'élargir leurs débouchés d'exportation. Dans ce contexte, il a noté la nécessité d'accroître la capacité d'exploiter des techniques modernes de commercialisation et d'améliorer l'accès à l'information commerciale. Sur ce dernier point, il a estimé que les travaux de la CNUCED dans le domaine de l'efficacité commerciale constituaient une contribution précieuse.

20. Pour ce qui était de l'appui à la diversification fourni par la communauté internationale, le représentant a dit qu'un certain nombre d'institutions avaient aidé les pays en développement dans ce domaine, et il a décrit l'assistance fournie par les diverses institutions de l'Union européenne.

21. Il a félicité le secrétariat de l'établissement du document TD/B/CN.1/25, qui donnait un aperçu général intéressant des possibilités d'améliorer la compétitivité des produits naturels offrant des avantages écologiques. Il a ajouté que pour un examen détaillé des perspectives concernant différents produits, des réunions plus spécialisées pourraient être plus indiquées que la Commission permanente des produits de base. Il a proposé que les organes internationaux de produit consacrent une plus grande attention aux questions d'environnement. L'analyse du cycle de vie du jute réalisée à la demande de l'Organisation internationale du jute constituait à cet égard un exemple louable.

22. Les forces du marché, conjuguées à une sensibilisation croissante des consommateurs aux avantages des produits écologiques, seraient une importante source d'évolution dans le secteur de l'environnement. De plus, l'adoption de mesures budgétaires et de mesures relatives aux prix visant à encourager l'internalisation des coûts écologiques pouvait contribuer à une profonde transformation des modes de consommation. Le représentant a donc suggéré que la CNUCED réalise une étude sur l'opportunité et la faisabilité de prévoir des incitations dans les pays en développement pour susciter un plus large intérêt à l'égard des questions d'environnement et des avantages écologiques possibles.

23. Les suggestions figurant dans la quatrième partie du document apparaissaient assez générales et devraient être examinées au cas par cas, mais le représentant est convenu qu'une meilleure information sur les qualités

des produits naturels serait utile et qu'une commercialisation efficace était essentielle. Il a proposé que la Commission suive l'évolution des questions identifiées dans le document.

24. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait part à la Commission des vues de son organisation sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour. L'amélioration des débouchés commerciaux des produits de base était un thème permanent des débats des 11 groupes intergouvernementaux de produit de la FAO. La révision en cours des projections de la FAO concernant l'offre, la demande et le commerce des produits de base agricoles jusqu'en l'an 2000 aux fins d'évaluer les incidences des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay devrait également donner une idée plus précise des futurs débouchés commerciaux pour les produits de base agricoles des pays en développement. Le représentant a attiré l'attention de la Commission sur la contribution de la FAO aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la diversification des produits de base. Il a mentionné en particulier l'analyse qui avait été réalisée à la demande du Secrétaire général de l'ONU et qui avait abouti à la proposition de créer un fonds de diversification pour les produits de base des pays africains. L'examen de cette proposition, qui prévoyait la création de conseils nationaux de diversification associant pouvoirs publics, secteur privé, communauté scientifique et organisations multilatérales, se poursuivait.

25. Le représentant a félicité la CNUCED pour le document TD/B/CN.1/25 et s'est déclaré satisfait de ce que certains aspects de ce thème, sur lequel le Groupe intergouvernemental de la FAO sur les fibres dures avait engagé des travaux dès 1988, fassent désormais l'objet d'une plus large attention. Le document faisait bien ressortir la difficulté d'établir clairement si tel produit était plus écologique que tel autre. Un exemple typique était celui de certaines fibres naturelles, pour lesquelles il était difficile de dire si les dommages causés à l'environnement, mesurés sur l'ensemble du cycle de vie, étaient moindres que ceux imputables aux produits synthétiques concurrents. Dans son rapport, le secrétariat de la CNUCED était arrivé à la conclusion que des solutions techniques relativement simples existaient pour prévenir les dommages écologiques provoqués par la production et la transformation de ces fibres. Ces solutions exigeaient toutefois une assistance financière considérable pour permettre aux pays en développement d'internaliser leurs

externalités écologiques en vue de rendre leurs produits écologiquement plus compétitifs.

26. Soulignant les liens existant entre les deux points de fond de l'ordre du jour, le représentant de la Norvège a dit qu'une amélioration des conditions du marché pour les produits écologiques pourrait fort bien ouvrir de nouvelles perspectives de diversification aux pays en développement. La question de la diversification occupait une place de premier plan dans les travaux de la Commission depuis plusieurs années, ce qui témoignait de la dépendance de nombreux pays en développement à l'égard de quelques produits de base pour leurs recettes d'exportation. Etant donné qu'il n'existait pas de recette d'application universelle pour réduire une dépendance excessive à l'égard des produits de base, la diversification devait reposer sur des évaluations au cas par cas des marchés et des produits, et des politiques de commercialisation appropriées devaient être mises en oeuvre pour compléter des procédés de production compétitifs. L'accès aux marchés était un aspect crucial de la diversification. A travers son Groupe de travail spécial sur les débouchés commerciaux et ses pôles commerciaux, ainsi que le CCI, la CNUCED pouvait fournir aux pays en développement une utile information commerciale à cet égard. Concernant la compétitivité des produits naturels offrant des avantages écologiques, le représentant a suggéré que des mesures à court terme efficaces pour familiariser un plus large public avec ces produits pourraient consister à multiplier les activités de promotion et de sensibilisation. Parallèlement, des efforts devraient être faits pour remédier aux problèmes d'offre qui souvent entravaient la commercialisation régulière de ces produits. N'étaient les procédés utilisés pour leur fabrication, beaucoup d'autres produits pourraient être considérés comme écologiques; le représentant a demandé aux organismes internationaux de produit d'étudier les aspects écologiques du ou des produits relevant de leur compétence. En conclusion, il a indiqué qu'un accroissement de la demande de produits écologiques entraînerait une hausse des revenus et un recul de la pauvreté, deux préalables à une diminution de la dégradation de l'environnement et à la réalisation d'un développement durable dans les pays en développement.

27. Se référant au point 3 de l'ordre du jour, le représentant de l'Argentine a fait observer que la question de la diversification était désormais considérée sous l'angle des résultats du Cycle d'Uruguay, et que le secrétariat devrait en faire une analyse plus détaillée. La multiplication des

possibilités de diversification devrait très souvent être replacée dans un contexte macro-économique. A cet égard, il a rappelé qu'à la deuxième session de la Commission, le Groupe latino-américain et caraïbe avait appuyé une initiative visant à renforcer les ressources budgétaires pour la coopération technique, et il a demandé quels progrès avaient été faits dans ce sens.

28. A propos du point 4, le représentant a estimé que la promotion de denrées alimentaires organiques pourrait aider les pays en développement à améliorer leur compétitivité sur le marché mondial et contribuer au renforcement de modes de production viables. Il était essentiel d'identifier avec précision les avantages et les inconvénients aux différents stades du cycle de vie d'un produit. La délégation argentine appuyait donc la proposition avancée au paragraphe 107 a) du document TD/B/CN.1/25 et souhaitait que le secrétariat entreprenne des travaux sur cette question. La culture organique de produits avait un rôle important à jouer, mais il fallait veiller à ce que cette forme de production s'appuie sur les ressources naturelles disponibles - ce en quoi les pays en développement pourraient bénéficier d'un avantage - et non pas sur des politiques de subvention. Il a noté avec intérêt la proposition de créer une base de données en vue de promouvoir la commercialisation de ces produits dans les pays développés (ibid., par. 114) et a instamment demandé au secrétariat de travailler sur les détails de cette proposition.

29. Pour ce qui était de la compétitivité des prix et des réglementations gouvernementales, le représentant a plus particulièrement évoqué les paragraphes 100 a) et 116 a) du document TD/B/CN.1/25, en soulignant que les subventions qui créaient des externalités négatives étaient préjudiciables non seulement à l'environnement local en induisant une surexploitation, mais aussi à d'autres secteurs à travers le mécanisme des prix. Le résultat était que les pays en développement étaient obligés d'accroître leur production pour maintenir le niveau de revenu qu'ils tiraient d'exportations qui étaient évincées de leurs marchés naturels par les produits subventionnés de leurs concurrents des pays développés.

30. Enfin, le représentant a exprimé son appui aux travaux réalisés par la réunion d'experts sur la gestion des risques tenue la semaine précédente, où il avait été souligné la nécessité pour les pays en développement de mieux comprendre et utiliser les mécanismes en question à leur profit.

31. Notant que 115 pays en développement restaient dépendants des produits de base pour 50 % au moins de leurs recettes totales d'exportation, le

représentant de la Chine a dit que le redressement des prix récemment observé ne concernait que quelques produits de base et que les Accords du Cycle d'Uruguay ne tenaient pas pleinement compte des intérêts particuliers des pays en développement, s'agissant notamment des obstacles tarifaires et non tarifaires. Estimant lui aussi qu'il n'existait pas de recette unique en matière de diversification, il a dit que les pays devraient fonder leurs programmes de diversification sur leur propre expérience et leur propre situation, et que cet effort devrait être appuyé par la communauté internationale. La Chine s'employait à instaurer une économie socialiste de marché dans laquelle le mécanisme du marché serait assujéti à un contrôle macro-économique de l'Etat. La part des produits de base dans les exportations de la Chine diminuait au profit des articles manufacturés et semi-finis, mais les produits de base continuaient de représenter une grande partie des recettes en devises du pays. Comme d'autres pays, la Chine avait besoin d'un environnement international favorable pour poursuivre ses programmes économiques. Dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale, le renforcement de la coopération Sud-Nord allait dans le sens de l'histoire et était nécessaire au redressement économique. La CNUCED devrait jouer un rôle positif à cet égard, comme elle l'avait fait par le passé.

32. Expliquant les dangers d'une dépendance excessive à l'égard des produits de base, le représentant des Philippines a évoqué l'expérience de son pays à la suite d'une baisse massive des cours du sucre. Il y avait assurément un lien entre la diversification et la croissance économique, et les lignes d'action recommandées par le secrétariat de la CNUCED constituaient le minimum de ce que la communauté internationale pouvait faire pour encourager la diversification. Le document du secrétariat sur l'amélioration des marchés des produits naturels offrant des avantages écologiques ouvrait des voies nouvelles de réflexion et était très instructif, deux raisons pour lesquelles il conviendrait d'en assurer la plus large diffusion possible. L'échange de renseignements sur la mise au point de produits écologiques serait utile. La CNUCED avait un rôle important à jouer pour ce qui était de sensibiliser davantage les producteurs et les consommateurs, dans les pays développés comme dans les pays en développement, au potentiel des pays en développement concernant la production de produits écologiques.

33. Le représentant de la Suisse a dit que s'il était évident qu'une économie diversifiée souffrait moins des chocs extérieurs, diversifier une structure

d'exportation était un processus long et complexe. L'histoire économique et aussi des exemples plus récents montraient qu'un secteur agricole fort et compétitif permettait de générer la croissance économique, nécessaire, mais non suffisante à la diversification vers d'autres secteurs. Les pays en développement devraient donc s'efforcer d'améliorer la compétitivité de leur secteur des produits de base. Le représentant a souligné que le gouvernement et le secteur privé avaient un rôle important à jouer dans la diversification et le développement. Le gouvernement devait mettre en place un cadre législatif et macro-économique et assurer le développement des infrastructures physiques et la formation des ressources humaines nécessaires aux activités du secteur privé. La Suisse avait décidé de renforcer sa coopération avec la CNUCED et la Banque mondiale dans le domaine de la gestion des risques liés au commerce des produits de base. Le représentant s'est félicité des échanges d'informations qu'avait permis à cet égard la réunion du Groupe spécial d'experts sur la gestion des risques dans le commerce des produits de base, en particulier grâce à la présence d'experts du secteur privé, et il a encouragé la CNUCED à poursuivre, dans les limites des ressources financières existantes, ses travaux sur des méthodes novatrices pour faire du secteur des produits de base l'un des facteurs d'un développement économique durable.

34. Si certains produits offraient intrinsèquement des avantages écologiques par rapport à d'autres, les méthodes de production et de transformation déterminaient en dernière analyse le caractère écologique d'un produit, d'où l'intérêt d'axer la recherche sur ces méthodes. Le potentiel d'exportation des pays en développement concernant les produits recensés dans le rapport était un autre sujet de préoccupation. Dans le secteur des biocarburants, par exemple, un certain nombre de pays de l'OCDE développaient déjà des programmes visant soit à utiliser les surplus agricoles en tant que carburants, soit à employer les terres en jachère pour cultiver les plantes nécessaires. Il pourrait y avoir quelques perspectives pour des produits niches dès lors que les difficultés en termes de compétitivité de ces produits pourraient être surmontées. L'éco-étiquetage était extrêmement important, car il permettait aux consommateurs de reconnaître les produits écologiques, pour lesquels ils pourraient être prêts à payer plus. Le représentant a suggéré que la Division des produits de base de la CNUCED donne la priorité dans ses travaux à la contribution possible des produits de base au développement durable.

35. La représentante de la Jamaïque a appuyé la déclaration faite par le représentant de l'Argentine. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, elle a dit que la Jamaïque était l'un des nombreux pays en développement qui n'avaient pu réaliser une diversification viable, principalement à cause de l'insuffisance des ressources du pays. Un soutien financier supplémentaire était nécessaire, et la représentante a demandé à la communauté internationale, et plus particulièrement aux institutions financières internationales, de redoubler d'efforts pour fournir une assistance plus efficace dans des domaines tels que l'allégement de la dette. Le succès des efforts de diversification passait également par un effort de recyclage et par la possibilité de choix dans l'utilisation des ressources. Les agriculteurs et les petits propriétaires fonciers devaient être assurés et convaincus que le fait de produire une nouvelle culture n'aggraverait en tout cas pas leur situation. Un aspect fondamental était donc celui des conditions d'accès aux marchés.

36. Pour ce qui était des résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, elle a noté avec préoccupation que les pays ACP bénéficiaires de préférences subiraient un effritement de leurs marges préférentielles sur le marché européen dans le cas de produits qui, pour eux, étaient une source primordiale de recettes d'exportation. A moins d'accroître leur efficacité, ces pays seraient évincés de leurs marchés d'exportations traditionnels. La CNUCED devrait réaliser des travaux de recherche sur les moyens pour ces exportateurs et ces producteurs de rester compétitifs. En dépit des progrès déjà faits, les pays développés devraient réduire encore les obstacles tarifaires et non tarifaires restants. La représentante a également suggéré que la CNUCED continue de fournir une assistance aux pays en développement confrontés à l'incertitude de prix de produits de base instables et à la menace de se voir totalement évincés des marchés par des produits synthétiques et des produits issus de la biotechnologie.

Chapitre I

ETUDE DES MOYENS D'AMELIORER LES DEBOUCHES COMMERCIAUX A MOYEN TERME
POUR LES PRODUITS DE BASE, ET TOUT SPECIALEMENT DES MEILLEURES FAÇONS
DE PARVENIR A LA DIVERSIFICATION, COMPTE TENU DE LA COMPETITIVITE,
DES TENDANCES DU MARCHE ET DES PERSPECTIVES

(Point 3 de l'ordre du jour)

37. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente était saisie du document ci-après :

"Amélioration des débouchés commerciaux à moyen terme des produits de base, plus particulièrement sous l'angle de la diversification" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/24).

Chapitre II

(Point 4 de l'ordre du jour)

MOYENS D'AMELIORER LA COMPETITIVITE DES PRODUITS NATURELS OFFRANT
DES AVANTAGES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT

38. Pour l'examen de ce point, la Commission permanente était saisie du document ci-après :

"Comment réduire les effets préjudiciables de la consommation sur l'environnement sans nuire à la satisfaction des besoins des consommateurs" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/CN.1/25).

Chapitre III

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. Pour ce point, la Commission permanente était saisie des rapports d'organes subsidiaires ci-après :

- Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène sur sa deuxième session (8-10 novembre 1993) (TD/B/CN.1/18 - TD/B/CN.1/TUNGSTEN/8)
- Rapport de la troisième Réunion d'examen spéciale sur la bauxite (2 et 3 mai 1994) (TD/B/CN.1/20 - TD/B/CN.1/RM/BAUXITE/9).

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

40. La troisième session de la Commission permanente des produits de base a été ouverte le 31 octobre 1994 par M. S. Jamaluddin (Bangladesh), l'un des vice-présidents de la Commission permanente à sa deuxième session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

41. A sa 10ème séance plénière (séance d'ouverture), le 31 octobre 1994, la Commission permanente des produits de base a élu le Bureau suivant :

<u>Présidente</u> :	Mme L. Wiedmer	(Suisse)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. J.J. Yambao	(Philippines)
	M. M. Delelegn Arega	(Ethiopie)
	M. H. Aschentrupp	(Mexique)
	M. R. Rohrlach	(Allemagne)
	M. Y. Afanassiev	(Fédération de Russie)
<u>Rapporteur</u> :	M. S. Sia Bi	(Côte d'Ivoire)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

42. A la même séance, la Commission permanente a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/CN.1/23. L'ordre du jour de la troisième session se lisait donc comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Etude des moyens d'améliorer les débouchés commerciaux à moyen terme pour les produits de base, et tout spécialement des meilleures façons de parvenir à la diversification, compte tenu de la compétitivité, des tendances du marché et des perspectives
4. Moyens d'améliorer la compétitivité des produits naturels offrant des avantages du point de vue de l'environnement **/
5. Rapport des organes subsidiaires de la Commission permanente
6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission permanente

**/ Il a été convenu d'éviter les chevauchements d'activités.

7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session
de la Commission permanente

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Adoption du rapport de la Commission permanente
au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

[A compléter]
